



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY CONSEILLE FAMAR DANS LE CADRE DE LA REPRISE PAR DELPHARM DE CINQ SITES DE PRODUCTION EN FRANCE, CANADA ET PAYS-BAS

Corporate - M&A Restructurations Immobilier et Construction Droit du travail et de la protection sociale |
28/11/19 | Laurent Cotret Virginie Devos



August Debouzy a conseillé Famar, société spécialisée dans le développement, la production et la distribution de produits pharmaceutiques et cosmétiques, dans le cadre de l'acquisition par le groupe français Delpharm de cinq sites de production lui appartenant, en France, au Canada et aux Pays-Bas.

L'accord, concerne trois sites français de Famar, sur les quatre que possède le groupe, celui d'Orléans (Loiret), de L'Aigle (Orne) et de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure et Loire). De plus, Delpharm met également la main sur les unités de production de Montréal au Canada et de Bladel aux Pays-Bas.

Ces cinq usines représentent un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros et un effectif total de 1 300 salariés.

Conseils juridiques Famar :

August Debouzy a conseillé Famar avec une équipe composée de Laurent Cotret, Associé et Armelle Loste, Avocat, pour les aspects restructuring ainsi que Virginie Devos, Associée et Clément Jottreau, Avocat pour les aspects de Droit Social.
